



Gestion des déchets

Directive 2025

Commune de Bottens

Ordures ménagères



Les ordures ménagères sont déposées dans le compacteur à déchets à la Route de Lausanne 10.

Accessible tous les jours 24/24.

La taxe d'élimination est fixée à 43,2 cts/kg, TVA incluse (8.1%).

Cartes à prépaiement

Chaque ménage reçoit gratuitement une première carte, ainsi qu'un guide d'utilisation.

L'administration délivre des cartes supplémentaires au prix de CHF 20.- par unité, TTC.

La carte à prépaiement peut être rechargeée :

- ✓ À la boulangerie-alimentation P. Clément
Rte de Lausanne 16a, durant les heures d'ouvertures.
Coupures de CHF 10.-, 20.-, et 50.-.
- ✓ À l'administration communale, durant les heures d'ouverture.
Cash/Cartes/Twint. Le paiement se fait au comptant.

En cas de perte, le solde de la carte perdue est reporté sur la nouvelle carte.

Lorsque le solde disponible est **en dessous de CHF 5.-**, il n'est plus possible d'utiliser la carte. Il faut la recharger.

Taxe forfaitaire annuelle

- | | |
|---|------------|
| ✓ personnes de plus de 18 ans | *CHF 75.- |
| ✓ résidences secondaires, par logement | *CHF 200.- |
| ✓ entreprises | *CHF 75.- |
| ✓ exploitations agricoles (surface exploitée/ha): | *CHF 8.- |

La situation au 1^{er} janvier est déterminante.

* Montant hors TVA

Horaires d'ouverture de la déchetterie :
Lundi : 17h-19h
Mercredi : 17h-19h
Samedi : 9h-12h

En respectant ce plan de gestion, vous nous aiderez grandement à éliminer et recycler nos déchets de manière rationnelle et respectueuse de l'environnement.

D'avance merci pour votre précieuse et indispensable collaboration.

Mesures d'accompagnement

- ✓ Enfants jusqu'à 3 ans : réduction de 300 kg par an.
L'âge au 1^{er} janvier est déterminant.
- ✓ Cas spécifique de santé : sur présentation d'un certificat médical.

Sanctions

Tarif des amendes pour toute infraction au règlement communal :

Sanction de base (amende) CHF 50.-
+ Elimination des déchets prix au kilo
+ Frais de procédure

Double en cas de récidive.

Quels sont les autres déchets collectés à la déchetterie?

Les matériaux de démolition et les déchets professionnels **ne sont pas acceptés**.

Pour des raisons d'organisation, merci d'informer au préalable le responsable avant de déposer des volumes importants de déchets et de branchages à la déchetterie.



Aluminium & boîtes de conserve

Avec l'aluminium, sont récupérés propres les **canettes pour boissons**, les **barquettes d'aliments** pour animaux domestiques, les **tubes** et tout autre emballage muni du logo "alu".



Bois

Bois provenant de meubles et d'emballages.



Déchets inertes

Ne se décomposent pas, ne brûlent pas : gravats, tuiles, ciment, carrelage, porcelaine, terre cuite et grès, miroirs, verre de table, verre à vitres.

⚠ Sables, bétons, pavés et cailloux sont recyclés séparément.
Neons et ampoules sont recyclés séparément.



Déchets verts

Benne accessible en dehors des heures d'ouverture déchets de jardin, gazon, épluchures, légumes et fruits crus.

🚫 Ni viande, ni poisson.

⚠ Branches et branchages à déposer séparément, à l'intérieur de la déchetterie.



Encombrants combustibles

Trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm : matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

🚫 Pas de sacs contenant des petits déchets



Ferraille

Déchets métalliques ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.) : vélos, sommiers, jantes, casseroles, moteurs, etc.

Les bonbonnes de gaz sont **refusées**.



Huiles minérales et végétales

Huiles alimentaires de friture et huiles de cuisson. Huile de moteur.



Papier et carton

🚫 Pas de papiers et cartons souillés de nourriture ou de produits de ménage : papier de ménage, mouchoirs, serviettes, nappes, couche-culotte, etc. Pas de papiers autocollants, plastifiés ou métallisés.



PET (bouteilles à boissons)

Doivent être **compressées** et munies de leur bouchon.

🚫 Bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Piles et accumulateurs

A **retourner en priorité dans les commerces qui sont tenus de les récupérer gratuitement**.

Les piles "vertes" restent polluantes. Il faut les récupérer avec les autres piles. De nombreux objets (jeux, gadgets) contiennent des piles cachées. Pensez-y avant de vous en débarrasser !



Textiles et chaussures

Dans des sacs fermés. Vêtements, linge de maison, etc. et les chaussures (attachées par paires), en bon état.



Verre

Bouteilles de boissons, bocaux à sauces, à confitures et à conserves, **propres** et sans corps étrangers : pas de capsules, bouchons, ni enveloppes.



Appareils électriques & électroniques

À retourner en priorité dans les commerces qui sont tenus de les récupérer gratuitement et même sans nouvel achat d'appareils du même type que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date d'achat.



Déchets spéciaux ménagers

A **retourner en priorité dans les commerces qui sont tenus de les récupérer gratuitement**.

Médicaments et produits désinfectants. Thermomètres au mercure.

Batteries de voiture (taxe CHF 10.-).

Révélateurs, fixateurs et bains photo.

Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes.

Déchets de peinture, vernis et colles.

Bombes aérosols ayant contenu des colles, peintures, lubrifiants ou gaz.

Produits phytosanitaires : herbicides, fongicides, pesticides.

Produits de traitement du bois et décapants.

Produits chimiques divers utilisés pour : nettoyer, détartrer, déboucher, détacher, diluer.



Pneus

A **retourner en priorité dans les points de vente**. A la déchetterie, ils sont repris moyennant le paiement d'une taxe de CHF 7.-/pneu et CHF 12.-/pneu+jante.



Amiante

Déchets de fibrociment acceptés (plaques ondulées, bacs à fleurs, etc.).

🚫 Pas d'autres dépôts possibles.

À éliminer via des filières spécialisées.